

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 3 avril 2019

CD20190403_43
id. 4425

Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAX), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), M. ROGER (pouvoir à M. GONZALEZ), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**RESTRUCTURATION DE L'EHPAD RÉSIDENCE MUTUALISTE NOTRE
DAME PAR CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT NEUF
DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

L'Assemblée départementale a créé un fonds d'aide pour la réalisation d'opérations structurantes de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- subvention maximale égale à 305 000 € par opération.

En application de cette politique, le Président de l'Union Départementale Mutualiste sollicite une subvention départementale de 305 000 € dans le cadre de la restructuration de l'EHPAD « Résidence mutualiste Notre Dame » à Beaumont de Lomagne.

Cette opération va permettre de dédoubler 15 chambres par une extension de locaux et d'agrandir la salle de vie et de restauration de l'actuel EHPAD.

Le plan pluriannuel d'investissement intégrant cette opération a reçu un accord de principe le 28 mai 2018.

Ce projet ressort à 1 811 444,09 € TTC répartis comme suit :

- extension du bâtiment, restructuration	1 507 239,25 €
- prestations intellectuelles, aléas	194 204,84 €
- divers, mobilier	<u>110 000,00 €</u>
TOTAL T.T.C.	1 811 444,09 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- subvention FNSAM (fonds national de solidarité pour les actions mutualistes)	856 193,00 €
- subvention départementale	305 000,00 €
- prêt mutualiste	<u>650 251,09 €</u>
TOTAL.....	1 811 444,09 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, au titre du fonds d'aide pour la réalisation d'opérations structurantes de construction ou d'extension de maison de retraite, l'octroi d'une subvention de 305 000 € à l'union départementale mutualiste de Tarn-et-Garonne pour la restructuration de l'EHPAD « Résidence mutualiste Notre Dame » à Beaumont-de-Lomagne ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 20412284, sous fonction 538 du budget départemental ;
- Précise également que cette subvention sera versée en annuités.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC